



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-283 ABROGEANT LA POLITIQUE DE GESTION
CONTRACTUELLE ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 2010

Aux contribuables de la susdite municipalité;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité **QUE**;

Le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac adoptera lors de la réunion régulière du 3 décembre 2019 tenu à la salle municipale à 19h30, le règlement numéro 2019-283 sur la gestion contractuelle et le pouvoir de dépenser abrogeant la politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 7 décembre 2010 résolution 2010-12-214.

Toute personne peut consulter ledit règlement durant les heures normales de bureau qui sont du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Donnée à Saint-Juste-du-Lac, 18 novembre 2019

Dominique Létourneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné résidant à Saint Juste du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 18 novembre 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce dix-huitième jour de novembre deux mille dix-neuf.

Dominique Létourneau, directrice générale